

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 14 mai 2018,
à 21 h 40, au bureau municipal, 375 rue Principale.**

Sont présents: Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères, Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présentes : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Engagement d'un aide-manœuvre en voirie
2. Nomination d'un fonctionnaire responsable de l'émission des permis
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2018-05-172 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-173 Engagement d'un aide-manœuvre en voirie

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'engager Jimmy Lambert comme aide-manœuvre en voirie pour la période du 15 mai au 16 novembre 2018, soit pour une durée déterminée, à raison de 40 heures/semaine selon les conditions établies au formulaire RGI-7.1.1. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-174 Nomination d'un fonctionnaire responsable de l'émission des permis

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de nommer Michèle Lacroix, fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement.

Période de questions : aucune personne présente.

2018-05-175 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 50. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.